

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lors de la récente campagne électorale pour la présidence de la République, nous avons observé de nombreux abus et violations flagrantes des lois nationales. Ces lois, pourtant édictées par la même autorité, interdisent strictement la participation des dirigeants syndicaux aux campagnes électorales, ainsi que leur soutien public à des personnalités politiques.

Nous disposons de preuves, sous forme de photographies, des procès-verbaux, et vidéos, confirmant la participation de plusieurs dirigeants syndicaux de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) ainsi que des syndicats membres de la Confédération des syndicats indépendants (en cours d'enregistrement), à la campagne électorale et leur soutien au candidat M. Abdelmadjid Tebboune pour un second mandat.

Malgré ces infractions, aucune action judiciaire n'a été engagée contre ces organisations syndicales. Pourtant, les articles 13, 14 et 15 de la nouvelle loi relative à l'exercice du droit syndical prévoient la dissolution des syndicats en cas de violations similaires.

En raison de la réglementation en vigueur, nous, la Confédération des forces productives ainsi que nos affiliés et sympathisants, avons été contraints de boycotter de manière forcée cet événement politique majeur. Cette situation nous a empêchés de participer et d'influencer un moment crucial qui aurait pu changer la politique répressive et diminuer la répression, tout en améliorant les conditions sociales de nos concitoyens et en faisant avancer nos revendications pour l'instauration d'un État de droit.

Nous sommes pleinement conscients que ce régime continuera effectivement à nous freiner pendant encore cinq ans avec la même politique répressive qu'au cours des cinq dernières années. Cependant, nous sommes prêts à intensifier notre lutte, tant sur le plan national qu'international, pour favoriser le changement et atteindre la bonne gouvernance à laquelle tous les Algériens aspirent.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté les doubles standards dans l'application des lois, qui ne sont pas toujours conformes aux normes internationales. Nous avons informé tous les organes de contrôle des Nations Unies et de l'Organisation internationale du travail (OIT) de ces pratiques et de leurs répercussions sur notre organisation, qui est en contact permanent avec ces instances. Nous appelons le futur président de l'Algérie à prendre en compte les résolutions et recommandations des organes de contrôle du BIT et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH). Nous demandons également l'ouverture d'un dialogue avec la Confédération syndicale des Forces Productives pour réviser et modifier les lois régissant le droit syndical, afin de les aligner sur les obligations internationales de l'Algérie.

Alger le : 07/09/2024